



Procès-verbal
Le mercredi 29 mai 2002 - n° 106

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôt de pétitions

M. Benoit (Orford) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 2 200 citoyens et citoyennes de Charny et des environs, concernant une étude sur les effets toxicologiques des gaz provenant de l'usine d'équarrissage Alex Couture inc. dans la ville de Charny.

(Dépôt n° 1180-20020529)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de Mme la Présidente, M. Béchard (Kamouraska-Témiscouata) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE la Commission des affaires sociales procède à des consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 96, Loi sur les services préhospitaliers d'urgence et modifiant diverses dispositions législatives, les 4 et 5 juin 2002, et à cette fin, qu'elle entende les organismes suivants :

Le mardi 4 juin 2002

15 h 00 à 15 h 15	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant le gouvernement
15 h 15 à 15 h 30	Remarques préliminaires du groupe parlementaire formant l'opposition
15 h 30 à 16 h 15	Société de l'assurance automobile du Québec
16 h 15 à 17 h 00	Corporation des services d'ambulances du Québec
17 h 00 à 17 h 45	Association des propriétaires ambulanciers régionaux
20 h 00 à 20 h 45	Association des services d'ambulances du Québec
20 h 45 à 21 h 30	Corporation d'urgence-santé
21 h 30 à 22 h 15	Rassemblement des techniciens ambulanciers du Québec
22 h 15 à 23 h 00	Syndicat québécois des employés et employées de services, section locale 298-FTQ
23 h 00 à 23 h 45	Ville de Montréal

29 mai 2002

Le mercredi 5 juin 2002

15 h 00 à 15 h 45	Collège des médecins du Québec
15 h 45 à 16 h 30	Association des médecins d'urgence du Québec
16 h 30 à 17 h 15	Association professionnelle des paramédics du Québec
17 h 15 à 18 h 00	Les représentants des Cégeps impliqués dans la formation des techniciens ambulanciers
20 h 00 à 20 h 45	Union des municipalités du Québec
20 h 45 à 21 h 30	Fédération québécoise des municipalités du Québec
21 h 30 à 22 h 15	Association des hôpitaux du Québec
22 h 15 à 22 h 30	Remarques finales du groupe parlementaire formant l'opposition
22 h 30 à 22 h 45	Remarques finales du groupe parlementaire formant le gouvernement

QU' une période de 30 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires ainsi que pour les remarques finales, partagée également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition ;

QUE la durée maximale de l'exposé de chaque organisme soit de 15 minutes et l'échange avec les membres de la Commission soit d'une durée maximale de 30 minutes partagées également entre les membres du groupe parlementaire formant le gouvernement et les députés formant l'opposition.

QUE le ministre de la Santé et des Services sociaux, soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

29 mai 2002

Avis touchant les travaux des commissions

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'éducation, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 66, Loi modifiant la Loi sur les élections scolaires ;
- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 93, Loi assurant la mise en œuvre de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre de la consultation générale à l'égard du projet de loi n° 80, Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 103, Loi portant restrictions relatives à l'élevage de porcs ;
- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 98, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-médicaments et d'autres dispositions législatives ;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi modifiant la Loi sur la Société Innovatech du sud du Québec et la Loi sur la Société Innovatech Régions ressources.

29 mai 2002

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 28 mai 2002, sur la motion de M. Jean-François Simard, ministre délégué à l'Environnement et à l'Eau, proposant que le projet de loi n° 72, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement et d'autres dispositions législatives relativement à la protection et à la réhabilitation des terrains, soit adopté.

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 72 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des affaires sociales relatif au projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance, ainsi que l'amendement transmis par Mme Goupil, ministre de la Famille et de l'Enfance.

L'amendement est déclaré recevable.

Au cours de son intervention, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Gautrin (Verdun) dépose :

Copie d'une lettre, en date du 24 mai 2002, adressée à la Commission des affaires sociales par la Commission d'accès à l'information du Québec, concernant le projet de loi n° 95, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance et la Loi sur le ministère de la Famille et de l'Enfance.

(Dépôt n° 1181-20020529)

Après débat, l'amendement est adopté.

Le rapport amendé est adopté.

29 mai 2002

29 mai 2002

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que les travaux de l'Assemblée soient ajournés au jeudi 30 mai 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 12 h 51, M. Brouillet, premier vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 30 mai 2002, à 10 heures.

La Présidente

LOUISE HAREL